

14.28% VAE DEAES
spécialité AVD en 2020-2021



DURÉE

24 à 50 heures



DATE ET LIEU

Contactez Form'Action
41 lot. Dugazon de Bourgogne
ZAE Petit-Pérou
97139 Les Abymes



PUBLIC CONCERNE

Tout public



PRE-REQUIS

Justifier d'au moins un an
d'expérience en rapport direct
avec la certification visée
Une bonne compréhension de la
langue française et une capacité
à rédiger dans cette langue est
également nécessaire.



MODALITE

Inscription à l'école
Accompagnement en
présentiel et/ ou distanciel



HANDICAP

Accessible après étude de situation



PRISE EN CHARGE

- Financement possible : CPF ;
plan de développement des
compétences de l'entreprise ou
d'un congé VAE
- 24 heures : 1800€/Participant
- 50 heures : 2800€/Participant



CONTACT

Mme BEUCAIRE Raymonde ou
Mme GOSSEC Marie-Alice
contact@formaction.org
<https://www.formaction.org>
Tel : 0590 93 01 16

La Validation des Acquis de l'expérience (VAE) est un droit individuel. Celle-ci est accessible à toute personne ayant acquis, 1 an d'expérience professionnelle (soit 1607 heures).

La VAE permet de valoriser ses compétences et de les faire reconnaître, pour obtenir une certification professionnelle.

OBJECTIFS

- S'inscrire dans un projet : vérifier sa faisabilité, s'approprier une procédure, vérifier sa bonne connaissance des attendus du dossier, de la certification visée et du travail à faire
- Explorer ses expériences, identifier ses connaissances, aptitudes, compétences au regard de la certification visée
- Élaborer son dossier de validation : rédiger, confronter sa rédaction, rassembler les preuves pertinentes et organiser son dossier
- Préparer l'entretien devant le jury en ayant une bonne argumentation de ses compétences et aptitudes.

CONTENU

- *ETAPE PREALABLE* : confirmer son engagement en vae
- *ETAPE 1* : s'approprier le dispositif vae
- *ETAPE 2* : analyser son parcours et son activité
- *ETAPE 3* : formaliser son dossier de vae
- *ETAPE 4* : préparer l'entretien avec le jury de vae
- *ETAPE 5* : post jury

ORGANISATION DE LA PRESTATION

Encadrement pédagogique : un professionnel ayant une expérience du métier en lien avec la certification visée.

Moyens pédagogiques et techniques : entretien individuel personnalisé ; atelier collectif ; étude de cas concrets ; mise en situation.

Évaluation : questionnaire de satisfaction ; évaluation à froid.

VALIDATION

Une attestation de fin de prestation est remise aux participants.

Il est possible de valider un ou des blocs de compétences, après étude du dossier du candidat.